

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 11 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

05 février 2026

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de
la ville,

19 février 2026

Date de signature,

26 février 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 27

Votants 27

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-014	Mise en location de la licence IV de débit de boissons appartenant à la commune
-------------------	--

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2221-1
Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 3331-1 et suivants relatifs aux débits de boissons ;
Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser le maintien et le développement de l'activité commerciale et de l'animation de la vie locale ;
Considérant l'achat de la licence IV par la commune suite à la fermeture de l'établissement "La Marine" en vue de réserver cette licence pour la réouverture de cet établissement ;
CONSIDÉRANT que la commune de RIVES-EN-SEINE est propriétaire d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie (Licence IV) ;
Considérant que pour maintenir la licence, elle doit être exploitée ;
Considérant que la commune souhaite mettre cette licence temporairement à disposition d'un exploitant privé dans le cadre d'un contrat de location, moyennant le versement d'une redevance ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe de la mise en location de la licence IV communale.
- de fixer le montant de la redevance mensuelle à 80 € TTC (pas de TVA car budget TTC).
- de préciser que la durée du contrat est fixée à un an maximum, sans droit au renouvellement automatique ni propriété commerciale sur ladite licence.
- de vérifier que le preneur justifie de la possession du permis d'exploitation en cours de validité et procéder à toutes les déclarations administratives à ses frais.
- de l'autoriser à signer un contrat de location ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET